Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-243500550-20251211-CC_2025_191-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 5 décembre, s'est réuni en session ordinaire à Montfort-sur-Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Étaient présents :
Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Joseph THÉBAULT, Stéphane PAVIOT, Marie GUEGUEN, Yoan AUBERT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Christophe MARTINS, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Sylvie PINAULT, Jean-Luc BOURGOGNON, Fabrice DALINO, Marcelle LE GUELLEC, Christine FAUCHOUX, Thierry TILLARD, Yannick FOUVILLE, Séverine BETHUEL, Christophe LEDUC, Loïc BOISGERAULT, Bruno DUTEIL, Brigitte BERRÉE, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Fabienne BONDON à Jean RONSIN, Delphine DAVID à Thierry TILLARD, Frédéric DESSAUGE à Christine FAUCHOUX, Anne-Sophie PATRU à Yannick FOUVILLE

Excusées : Véronique MARIE, Zoé HERITAGE.

La séance est ouverte à 20h30.
Loïc BOISGERAULT est élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 26
Pouvoirs : 4
Votants : 30
Quorum : 17

CULTURE – DISPOSITIF RESIDENCE MISSION ELLY OLDMAN BILAN 2025 ET PERSPECTIVES 2026

N° Délibération CC/2025/191

EXPOSE DES MOTIFS

La résidence avec l'artiste Elly Oldman et Electroni[k] sur les années 2025-2026, validée par le conseil communautaire du 28/11/2024, s'inscrit dans le cadre du dispositif de résidence mission mis en place par le département d'Ille-et-Vilaine. Il s'agit d'une résidence sur une durée de deux ans, comportant trois volets : création, médiation et diffusion. Ce dispositif permet de créer une dynamique sur un temps long, en y associant les acteurs locaux, habitant.e.s et associations.

Elle s'articule avec les missions dédiées au Pôle culture et les engagements de Montfort Communauté pris lors de la signature de :
-la charte européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale ;
-la charte du galo destinée à promouvoir et sensibiliser à la langue gallèse.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-243500550-20251211-CC_2025_191-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

-la charte du réseau Art contemporain en Bretagne pour l'Aparté, centre culturel d'art contemporain et lieu de résidence artistique communautaire.

Au-delà des objectifs précédemment cités, le projet de résidence avec l'artiste Elly Oldman participe au développement des droits culturels :

- En favorisant l'épanouissement et l'autonomie des individus

-Par la constitution d'une culture personnelle (artistique, littérature, numérique, transition écologique...) et la construction d'un regard critique

-Par le développement et le renforcement de la pratique artistique

- En permettant la rencontre avec les artistes et les œuvres, et la fréquentation de lieux et d'acteurs culturels

- En favorisant la création de liens entre les habitants et les acteurs locaux
- En permettant de faire culture commune, de rassembler

Il permet par ailleurs de :

- Favoriser et soutenir la création artistique
- Valoriser et soutenir une artiste femme et faire connaitre le matrimoine par les références employées
- Valoriser la langue gallèse par l'intégration d'éléments en galo dans les projets d'actions culturelles
- Participer au rayonnement de Montfort Communauté et de valoriser le réseau et les médiathèques

Bilan de l'année 2025

Une première phase de la résidence s'est déroulée sur le réseau de lecture publique AVELIA répondant au schéma de lecture publique engagé par la collectivité et à la nécessité d'opérer une refonte du programme d'actions culturelles. Un bilan partagé des actions menées dans le cadre de la résidence a été réalisé. Ce bilan identifie 81 actions menées et 2 380 personnes touchées. Il émane notamment de la qualité de la coopération mise en place entre les différents porteurs du projet, et avec l'ensemble des bibliothèques du territoire et leurs partenaires. Ceci a permis une implication et une participation accrue des habitants et acteurs du territoire à ce projet, ce qui a été révélé par une évaluation du projet à l'aune des droits culturels.

Il s'agit maintenant d'enclencher la deuxième phase de la résidence sur l'année 2026.

Phase 2 : année 2026

Cette deuxième phase de la résidence visera à :

- poursuivre le travail engagé au sein du réseau de lecture publique AVELIA ;
- amplifier la résidence :

-en travaillant sur l'ensemble du Pôle Culture (L'Aparté, Actions culturelles ...)
L'Aparté est en effet engagé sur les années 2025 et 2026 sur la thématique « arts et transitions écologiques », celle-ci résonne particulièrement avec le propos artistique d'Elly Oldman.

- et en transversalité avec les autres Pôles de Montfort Communauté à savoir : Pôle Solidarités Petite enfance Jeunesse/Séniors, Pôle Environnement et Aménagement du territoire, Service développement numérique ;
- avec de nouveaux acteurs locaux en résonnance avec ce déploiement.

En 2026, il est convenu :
-la poursuite de la mise en relation des acteurs locaux (Le Chantier...), l'identification de nouveaux partenaires en dehors de Montfort Communauté, notamment du champ (médico)-social et de la petite

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-243500550-20251211-CC_2025_191-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

enfance, la radio locale Fréquence 8, le tiers lieu Saperlipopette à St Gonlay, ou encore le cinéma local La Cane ;
-un travail avec les structures scolaires (les collèges du territoire sont les cibles privilégiées) ;
-une place plus importante dédiée à la création cette année 2026, avec le projet La Planète au-dessus de la Terre ;
-la poursuite d'actions culturelles avec notamment la circulation des deux mallettes créées dans la phase1 (cf. bilan) et la réalisation d'une nouvelle mallette en lien avec la nouvelle création ;
-la diffusion d'œuvres de l'artiste.

Les jalons posés à ce stade sont les suivants :

Janvier – Juin
Réunion de lancement avec les partenaires et acteurs du territoire
Création d'une nouvelle mallette « box motion »
Formation aux outils de médiation et rencontre avec l'artiste
Ateliers (réseau de lecture publique et autres partenaires)
Février – Mai
Résidence de création à l'Aparté, centre d'art contemporain communautaire (Iffendic)
À noter : inscription de la résidence dans le cadre du Printemps du dessin (20 mars-21 juin) , qui vise à promouvoir le dessin contemporain en France via une convention de partenariat en annexe à la présente note.
Action avec le collège Louis Guilloux / Aparté, travail en lien avec leur galerie et la classe spécialisée « arts et numérique ».
Mai- Août
Exposition à l'Aparté et temps de médiations culturelles à destination des publics scolaires, groupes du secteur social et médico-social, centres de loisirs
Temps de résidence au tiers lieu Saperlipopette (saint Gonlay)
Festi'livre en juillet (Iffendic, Lac de Tremelin)
Septembre
Action dans le cadre du festival Pré en bulles, avec l'association Le Chantier
Octobre - décembre
Ateliers petite enfance organisées par l'Aparté avec le RPE
Présentation de l'œuvre La planète au-dessus de la terre au festival Maintenant (Rennes), avec l'organisation d'une circulation des publics entre les deux territoires.

Evaluation au regard des droits culturels

Le volume financier à ce stade, s'inscrit dans le périmètre budgétaire des enveloppes d'AVELIA, de l'Aparté et du volet actions culturelles du Pôle Culture et les crédits alloués habituellement à l'effet numérique une année sur deux.
Par ailleurs, le département prévoit un dispositif pour doubler le montant apporté par la collectivité organisatrice pour consolider la résidence mission et lui donner plus d'ampleur, et ceci, sans surcoût pour la collectivité et à hauteur de 50 % du montant TTC du projet. Le dépôt du dossier est assuré par Electroni[k] auprès du département. Par la suite, si le projet est validé, une convention de résidence-mission viendrait fixer les engagements des parties, les axes du programme d'actions ainsi que la contribution financière du département.

La DRAC subventionne le projet à hauteur de 5 000€.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'intérêt culturel pour le territoire,

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-243500550-20251211-CC_2025_191-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

-approuve la participation de Montfort Communauté à hauteur de 16 650 € au titre de l'année 2026
-autorise le Président à solliciter la Direction des affaires culturelles (DRAC) pour ce projet de résidence mission avec l'artiste Elly Oldman et Electroni{k] au titre de la période de septembre 2025-2026.
-autorise le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs à cet accueil de Résidence mission, dont les conventions avec le département d'Ille-et-Vilaine et Electroni[k].

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTÉ
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,